



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 2 novembre

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30
Présents : 25
Absents : 1
Procuration : 4
Nombre de suffrages exprimés : 30
Pour : 26
Contre : 4
Abstentions : 0

L'an 2016, le 2 novembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Vitrimont, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Étaient présents :

M. ACREMENT René, M. ARNOULD Philippe, M. AUBERT Jean-Christophe, M. BAUDOIN Jacques, M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, M. COLIN Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. HAINZELIN Francis, Mme JACQUOT Dominique, M. MARCHAL Michel, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SONREL Christophe, Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. SERVANT Guy est remplacé par M. BILLIOTTE Daniel, M. ZABEL Bernard est remplacé par Mme VILLAUME Damienne.

### Procuration(s) :

M. BOUCAUD Christian donne pouvoir à M. BAUDOIN Jacques, Mme COLAS Claudine donne pouvoir à M. PISTER Jacques, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent donne pouvoir à M. DEWAELE Jacques,

### Étai(ent) excusé(s) :

M. BOUCAUD Christian, Mme COLAS Claudine, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. LAMBLIN Jacques, M. SERVANT Guy, M. ZABEL Bernard

### Était absent :

M. JAMBOIS Guy

Voix consultative : Mme LEHE Sophie était présente, M RICHARD Claude était excusé

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme VAUDEVILLE Sabrina

2016-041

Date de convocation  
21/10/2016

DATE D'AFFICHAGE  
08 NOV. 2016

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

08 NOV. 2016

et publication du :

08 NOV. 2016

## SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DES LACS DE PIERRE PERCÉE ET DE LA PLAINE

Depuis juillet 2015, le PETR du Pays du Lunévillois et ses Communautés de Communes membres ont affirmé leur volonté de soutenir le Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre Percée et de la Plaine (SMA), considérant l'importance d'un tel outil pour le Territoire.

Ainsi, à travers le PETR du Pays du Lunévillois par le versement d'une cotisation exceptionnelle, la majorité des intercommunalités ont décidé de verser pour l'année 2016 une subvention de 53 000,00 € au SMA. La saison 2016 a été assurée et des milliers de visiteurs ont profité des activités et du cadre magique de ces lacs. En effet, c'est à l'appui du projet de territoire approuvé le 18 mai dernier, que les élus du Pays du Lunévillois ont affirmé dans le plan d'actions la nécessité de « conforter Pierre Percée Pays des Lacs

comme site majeur du territoire » et souhaité « pérenniser et développer les activités liées au site ». L'économie touristique induite par le Syndicat et l'emploi généré est une réalité : il serait impensable de perdre ce dynamisme économique et il démontre, s'il le fallait, l'attachement du territoire aux équipes impliqués et professionnels.

C'est dans cet esprit, qu'avec les élus de la future agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, il est proposé aujourd'hui une modification de la gouvernance au sein du Syndicat Mixte qui ne compte plus que 4 communes adhérentes. Ainsi, le Syndicat pourrait se transformer en Syndicat Mixte ouvert avec le PETR du Pays du Lunévillois d'une part et dès sa création de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges d'autre part. 24 membres composeraient l'assemblée syndicale 12 élus pour chaque membre. Ainsi, le Syndicat deviendrait un lieu d'échanges entre les deux territoires et conforter nos liens forts. Il est rappelé que cette solution pourra être évolutive et permettre de poursuivre la réflexion en 2017 sur un modèle économique plus adapté.

Dans ces conditions, il est également proposé de se porter garant à hauteur de 25% d'un emprunt ET à la condition que la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (en cours de création) et que les Départements de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges se portent également garant du même emprunt.

Il est précisé qu'aucune cotisation exceptionnelle ne sera demandée par le PETR à ses communautés de communes membres dans le choix de cette nouvelle gouvernance.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, après avis favorable du bureau, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à la majorité (4 voix contre et 26 voix pour) :

- **SOLLICITE** son adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre Percée et de la Plaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- **ACCEPTE** le principe de se porter garant à hauteur de 25% d'un emprunt **ET** à la condition que la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (en cours de création) et que les Départements de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges se portent également garant du même emprunt,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Vitrimont  
Le Président,

